

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

*Direction de l'habitat de l'urbanisme
et des paysages*

**Arrêté du 5 mai 2012 portant inscription
du site de l'ensemble paysager du village de Combret**

NOR : DEVL1222380A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Par arrêté du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement en date du 5 mai 2012, est inscrit parmi les sites du département de l'Aveyron le site de l'ensemble paysager du village de Combret, sur le territoire de la commune de Combret (Aveyron) (1).

(1) Le texte intégral de cet arrêté et les plans annexés pourront être consultés à la préfecture de l'Aveyron ainsi qu'à la mairie de Combret.